

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE PORTANT SUR LES ACTIONS EMISES PAR LA
SOCIETE

FLIR Systems Advanced Thermal Solutions SA ("FLIR ATS")

initiée par Flir Systems Holding France SAS ("FLIR HLD")

présentée par



Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques,
financières et comptables de FLIR ATS



Le présent document relatif aux autres informations juridiques, financières et comptables de FLIR ATS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 19 octobre 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07.

Ce document a été établi sous la responsabilité de FLIR ATS.

Le présent document complète la note d'information établie conjointement par FLIR HLD et FLIR ATS relative à l'offre publique de retrait de FLIR HLD sur FLIR ATS visée par l'Autorité des marchés financiers le 18 octobre 2011 sous le numéro 11-468, en application d'une décision de conformité en date du 18 octobre 2011.

Le présent document et la note d'information sont disponibles sur le site internet de FLIR ATS (www.flir.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

FLIR ATS 19, boulevard Georges Bidault 77183 Croissy Beaubourg	Crédit du Nord Direction des Affaires Financières 50, rue d'Anjou 75008 Paris
--	--

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	3
2. PRESENTATION DE LA SOCIETE	4
2.1. Renseignements concernant la Société	4
2.1.1. <i>Dénomination sociale et numéro d'identification</i>	4
2.1.2. <i>Forme juridique</i>	4
2.1.3. <i>Siège social</i>	4
2.1.4. <i>Exercice social</i>	4
2.1.5. <i>Objet social</i>	4
2.1.6. <i>Durée</i>	5
2.2. Renseignements concernant le capital social de la Société	5
2.2.1. <i>Capital social</i>	5
2.2.2. <i>Forme des actions</i>	5
2.2.3. <i>Transmission des actions</i>	5
2.2.4. <i>Droits et obligations attachées aux actions</i>	5
2.2.5. <i>Répartition du capital social et opérations sur capital</i>	5
2.2.6. <i>Evénements significatifs sur capital</i>	6
2.2.7. <i>Titres donnant accès au capital</i>	6
2.2.8. <i>Pacte d'actionnaires</i>	6
2.3. Administration et direction de la Société	6
2.3.1. <i>Composition du Conseil d'administration – Direction générale</i>	6
2.3.2. <i>Missions du Conseil d'administration</i>	7
2.3.3. <i>Direction Générale</i>	7
2.3.4. <i>Commissaires aux comptes</i>	7
2.4. Activités de la Société et évolution récente	8
3. SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31 DÉCEMBRE 2010	8
4. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	38

1. PREAMBULE

En application des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société FLIR Systems Holding France (ci-après "**FLIR HLD**") offre irrévocablement aux actionnaires de la société FLIR Systems Advanced Thermal Solutions (ci-après "**FLIR ATS**" ou la "**Société**"), et dont les actions ont été radiées du système multilatéral de négociation organisé NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris à l'issue d'une garantie de cours réalisée en 2008, d'acquérir la totalité de leurs actions FLIR ATS au prix unitaire de 17,50 euros dans le cadre d'une offre publique de retrait (l'"Offre") qui sera immédiatement suivie d'un retrait obligatoire (le "Retrait Obligatoire").

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions visées par l'Offre qui n'auraient pas été apportées à l'Offre seront transférées au profit de l'Initiateur moyennant une indemnisation identique au prix d'Offre, soit 17,50 euros par action, net de tous frais.

En application des dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, Crédit du Nord, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, garantit le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire.

2. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement générale de l'Autorité des marchés financiers dans la cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire déposée par FLIR Systems Holding France ("**FLIR HLD**") et visant les actions émises par la société FLIR Systems Advanced Thermal Solutions SA ("**FLIR ATS**" ou la "**Société**").

2.1. Renseignements concernant la Société

FLIR ATS a été créé en 1989. Elle fournit des solutions thermales pour la recherche et le développement et la science. Elle développe des caméras thermales qui jouent un rôle important dans une vaste étendue d'activité industrielle, commercial et gouvernementale dans plus de 60 pays dans le monde.

2.1.1. *Dénomination sociale et numéro d'identification*

La Société a pour dénomination "FLIR SYSTEMS ADVANCED THERMAL SOLUTIONS SA". Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 352 527 998.

2.1.2. *Forme juridique*

FLIR ATS est une société anonyme de droit français.

2.1.3. *Siège social*

Le siège social de FLIR ATS est fixé à Croissy-Beaubourg 77183 – 19, boulevard Georges-Bidault.

2.1.4. *Exercice social*

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.5. *Objet social*

FLIR ATS a pour objet, en France et dans tous pays :

- la mise en œuvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- l'assistance financière, administrative et comptable et, plus généralement, le soutien en matière de gestion à toutes les sociétés du groupe par tous moyens techniques existants ou à venir ;
- la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels d'imagerie optiques et optroniques infrarouges ;
- l'ingénierie et le développement de systèmes automatisés et de logiciels accompagnant ce type de produits ;
- l'achat et la vente de tous matériels et systèmes dans le domaine de l'optique et de l'optronique ;
- et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, mobilières ou immobilières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser,

directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

2.1.6. *Durée*

La durée de la Société est fixée à 99 années, à compter du 6 décembre 1989, date de son immatriculation au registre du commerce et de société, soit jusqu'au 6 décembre 2088, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.2. Renseignements concernant le capital social de la Société

2.2.1. *Capital social*

Le capital social de la Société est fixé à 3 425 500 euros. Il est divisé en 3 425 500 actions de 1 euro de nominal chacune.

2.2.2. *Forme des actions*

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

A ce jour, l'ensemble des actions de la Société est détenu au nominatif pur.

2.2.3. *Transmission des actions*

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres.

Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

2.2.4. *Droits et obligations attachées aux actions*

Chaque action de FLIR ATS donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

FLIR ATS peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

2.2.5. *Répartition du capital social et opérations sur capital*

A la date du présent document, le capital social de FLIR ATS est réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	% du capital	% des droits de vote
FLIR Systems Holding France	3 423 487	6 636 974	210 000	3 213 487	99,94 %	99,94 %
Autres actionnaires	2 013	3 821	205	1 808	0,06 %	0,06 %
TOTAL	3 425 500	6 640 795	210 205	3 215 295	100 %	100 %

2.2.6. Evénements significatifs sur capital

Conformément aux termes du projet de fusion en date du 15 novembre 2010, une fusion par voie d'absorption est intervenue entre FLIR ATS et FLIR Systems SAS, société par actions simplifiée dont le siège social était situé à Issy-les-Moulineaux 92130 – 10, rue Guynemer dont le numéro unique d'identification était le 301 639 456 R.C.S. Nanterre (la "**Société Absorbée**")

Les sociétés sont détenues à 99,94 % et 100% respectivement par FLIR HLD.

Cette opération avait pour but une restructuration interne du groupe FLIR ATS et la simplification de sa structure de détention. Elle a emporté transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée dans le patrimoine de FLIR ATS avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

De ce fait, la Société Absorbée a été radiée.

La valeur nette des apports a été estimée à 1 803 223 euros et la parité d'échange a été déterminée sur la base des valeurs relatives de la Société Absorbée et de FLIR ATS selon plusieurs méthodes. Le rapport d'échange a été fixé à quatorze actions de FLIR ATS pour une action de la Société Absorbée.

Les actifs apportés ont été valorisés à leur valeur nette comptable et la fusion est soumise au régime de faveur fiscale de l'article 210-A du Code Général des Impôts.

Par conséquent, FLIR ATS a émis au profit de FLIR HLD, actionnaire unique de la Société Absorbée, 210.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune pour l'intégralité des actions de la Société Absorbée.

Une prime de fusion de 1 593 223 euros, représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie a été inscrite au bilan de FLIR ATS.

2.2.7. Titres donnant accès au capital

Néant.

2.2.8. Pacte d'actionnaires

Néant.

2.3. Administration et direction de la Société

2.3.1. Composition du Conseil d'administration – Direction générale

A la date du présent document, les membres du Conseil d'administration de FLIR ATS sont les suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction	Autres mandats
Andrew Carleton Teich	30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes annuels à clore au 31 décembre 2011	Président-Directeur Général de FLIR ATS	Président de FLIR HLD et d'autres entités au sein du Groupe FLIR Systems Inc.
Guy Pas	30 juin 2011	AGO statuant sur les comptes annuels à clore au 31 décembre 2016	Administrateur	Responsable des ventes du Groupe FLIR Inc pour la zone Europe, Moyen-Orient et Asie.
Michel Boulanger	3 janvier 2008	AGO statuant sur les comptes annuels à clore au 31 décembre 2012	Administrateur et Directeur Administratif et Financier de FLIR ATS	
Grégoire Outters	30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes annuels à clore au 31 décembre 2016	Administrateur et Directeur des Opérations de FLIR ATS	Directeur Général de FLIR HLD

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

2.3.2. Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

2.3.3. Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi que du conseil d'administration.

2.3.4. Commissaires aux comptes

Le contrôle de FLIR ATS est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et exerçant leur mission conformément à la loi.

Le Cabinet P. Castagnet et M. Barthélémy Valla ont été nommés respectivement en qualité de commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant de FLIR ATS pour une durée de six ans, leurs fonctions expirant à l'issue de la décision collective des associés ou de la décision de l'associé unique portant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

2.4. Activités de la Société et évolution récente

FLIR ATS développe, fabrique et commercialise des caméras et systèmes infrarouge haut de gamme pour l'industrie, les organismes de recherche civile, médicale et de surveillance.

3. SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIETE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les informations comptables et financières présentées ci-après sont les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les rapports du commissaire aux comptes au 31 décembre 2010. Par ailleurs, la Société n'établit pas de comptes semestriels.

FLIR SYSTEMS ATS, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

-3-

ACTIF	Brut	et provisions	exercice	précédent
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
Installations techniques	108 482	108 482	-	-
Autres immobilisations corporelles	37 163	35 246	1 917	3 414
immobilisations en cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 645	143 729	1 917	3 414
Autres Participations	5 893 652	-	5 893 652	5 893 500
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	152
Prêts	15 731 726	-	15 731 726	1 775
Autres immobilisations financières	57 630	-	57 630	22 344
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	21 683 008	-	21 683 008	5 917 771
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	21 828 656	143 729	21 684 926	5 921 185
Matières premières et approvisionnements	143	-	143	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	683 534	-	683 534	-
STOCKS ET EN-COURS	683 677	-	683 677	-
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	-	-	-	-

FLIR SYSTEMS ATS, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

-4-

ACTIF (Suite)	Brut	Amortissements et provisions	Net exercice	Net exercice précédent
Créances clients et comptes rattachés	1 990 502	-	1 990 502	399 400
Autres créances	1 664 022	-	1 664 022	4 539 842
CRÉANCES DIVERSES	3 654 524	-	3 654 524	4 939 242
Valeurs mobilières de placement	3 227 739	-	3 227 739	15 160 614
Disponibilités	1 158 006	-	1 158 006	485 323
VALEURS DISPONIBLES	4 385 745	-	4 385 745	15 645 937
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	8 723 947	-	8 723 947	20 607 705
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	30 552 603	143 729	30 408 874	26 528 891

FLIR SYSTEMS ATS, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

-5-

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
Capital social	3 425 500	3 215 500
Primes d'émission, de fusions, d'apports	11 601 223	10 008 000
Réserve légale	321 550	321 550
Réserve réglementées	13 510	13 510
Autres réserves	235 220	235 220
Report à nouveau	10 526 379	10 328 763
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 492 306	197 616
Provision réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	27 615 690	24 320 160
Provision pour risques	-	300 000
Provision pour charges	21 745	27 320
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 745	327 320
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 332	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 106	96 252
Dettes fiscales et sociales	682 548	429 975
Autres dettes	1 463 061	1 355 183
TOTAL DES DETTES	2 496 047	1 881 411
Produits constatés d'avance	275 391	-
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL DU PASSIF	30 408 874	26 528 891

FLIR SYSTEMS ATS, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

-6-

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice	Exercice précédent
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	10 322 852	1 239 071
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10 322 852	1 239 071
Dont à l'exportation	4 677 345	778 602
Production stockée	602 149	-
Subvention d'exploitation	-	3 000
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	315 041	27 408
Autres produits d'exploitation	62	7 237
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 240 105	1 276 716
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats matières premières, autres approvisionnements	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	5 775 951	-
Autres achats et charges externes	1 928 275	572 980
Impôts, taxes et versements assimilés	202 802	40 432
Salaires et traitements	1 529 176	584 924
Charges sociales	943 660	223 192
Dotations aux amortissements sur immobilisations	32 158	2 646
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 466	13 703
Autres charges d'exploitation	21 923	32
CHARGES D'EXPLOITATION	10 443 415	1 437 912
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	796 690	(161 195)

FLIR SYSTEMS ATS, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

-7-

COMPTE DE RÉSULTAT (Suite)	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (Report)	796 690	(161 195)
Produits financiers de participations	74 681	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	301 582	-
Autres intérêts et produits assimilés	277 757	476 655
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	1 238	-
PRODUITS FINANCIERS	655 259	476 655
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	1 328	378
Différences négatives de change	4 190	13
CHARGES FINANCIÈRES	5 519	392
RÉSULTAT FINANCIER	649 739	476 263
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 446 430	315 067

FLIR SYSTEMS ATS, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

-8-

COMPTE DE RÉSULTAT (Suite)	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (Report)	1 446 430	315 067
Produits exceptionnels sur opérations en gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000 209	27 956
Reprise exceptionnelle aux amortissements et provision	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000 209	27 956
Charges exceptionnelles sur opérations en gestion	30 809	360
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	29 442
Dotation exceptionnelle aux amortissements et provision	14 436	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 246	29 802
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	954 962	(1 845)
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	909 086	115 606
TOTAL DES PRODUITS	12 895 573	1 781 328
TOTAL DES CHARGES	11 403 266	1 583 712
BÉNÉFICE OU (PERTE)	1 492 306	197 616

ANNEXE

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1. Présentation de la Société

La Société FLIR SYSTEMS Advanced Thermal Solutions SA anciennement nommée CEDIP SA a été rachetée par le groupe américain FLIR Systems Inc en janvier 2008 et a changé de dénomination en 2009.

L'exercice social clos le 31/12/2010 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 30 408 874 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 492 306 €.

L'objet de la société est :

- La mise en œuvre de la politique générale du groupe,
- La conception, la fabrication et la commercialisation de matériels d'imagerie optiques et optroniques infrarouges,
- L'ingénierie et le développement de systèmes automatisés et de logiciels accompagnant ce type de produit.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Une opération de fusion-absorption de la société FLIR Systems par la société FLIR Systems ATS SA a été réalisée au cours de l'exercice, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. L'universalité du patrimoine détenu par la société FLIR Systems a ainsi été transmise à la société FLIR Systems ATS SA en date du 1^{er} janvier 2010.

La fusion s'inscrit dans une démarche globale de restructuration interne du groupe FLIR et de simplification de sa structure de détention. La fusion a pour objectif la simplification du groupe et l'optimisation des coûts de fonctionnement.

Un projet de fusion entre la société FLIR Systems ATS SA et la société FLIR Systems ATS SAS est en cours de finalisation. Cette opération devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2011.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition - prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production -.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Dégressif	4 ans
Installation générale	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

En application des dispositions du règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, les nouvelles règles comptables relatives à l'amortissement et la dépréciation des actifs immobilisés sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Les règles d'amortissement d'un actif résultent d'une approche par composants et d'un test de dépréciation effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur de l'actif immobilisé.

Les immobilisations détenues par la société ne se prêtent pas à un éclatement par composants en raison de leur faible complexité.

Par ailleurs, le règlement CRC 2004-06 a modifié la définition et les règles d'évaluation des actifs.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres, des dépôts de garantie et des prêts intra-groupes.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition - Prix d'achat et frais accessoires -.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

3.3 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

1) Pour les matières premières

Coût d'achat selon la méthode du dernier entré - premier sorti, augmenté des frais de gestion d'achats estimés à 2% du coût d'achat.

2) Pour les produits finis et produits en cours

Coûts des matières et de la main d'œuvre directe, coût de la sous-traitance et quote-part des frais généraux de production (assurance, stockage, destruction) évalué en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constatée.

3.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'entre elles en fonction du risque encouru.

Il n'y a pas eu lieu de constater de provision à la clôture de l'exercice.

3.5 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de conversion". Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

3.6 Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont constituées de SICAV, de certificat de dépôts et dépôts à terme.

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.6.1 Provision pour retraite

L'évaluation de l'engagement au titre du régime d'indemnités de fin de carrière est conforme aux dispositions de la Recommandation 2003-R-01 du CNC.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est établi selon les méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite, de la mortalité (table TH-TF 2000-2002), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,30%.

Au 31 décembre 2010, la provision pour retraite s'élève à 21 745 €.

3.6.2 Provision pour litige

La provision pour litige est calculée sur la base du coût probable que devrait supporter la société.

3.8 Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

3.9 Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Société FLIR SYSTEMS ATS SA fait partie d'un groupe fiscalement intégré composé par elle-même, la société FLIR SYSTEMS ATS SAS et la société FLIR HOLDING France qui en est la tête de groupe.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble est réparti selon le principe de neutralité.

Le résultat fiscal individuel de la société à la clôture de l'exercice s'élève à 2 417 359 €.

4. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

4.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

4.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions et virements de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Inst. techniques, matériel et outillage	-	128 367	19 884	108 482
Installations générales	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	6 430	120 984	90 250	37 163
Immobilisation corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	6 430	249 351	110 135	145 646

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	-	128 366	19 884	108 482
Amortissements installations générales	-	-	-	-
Amortissements matériels de bureau	3 015	122 482	90 251	35 246
TOTAL	3 015	250 849	110 135	143 729

4.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	5 893 500	152	-	5 893 652
Autres titres immobilisés	152	-	152	-
Prêts et autres	24 119	15 765 238	-	15 789 357
TOTAL	5 917 771	15 765 390	152	21 683 009

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Provision début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provision fin de l'exercice
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

4.4 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

CRÉANCES	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ :			
Prêts	15 731 726	301 582	15 430 144
Autres immobilisations financières	57 630	-	57 630
TOTAL	15 789 356	301 582	15 487 774
DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	1 990 502	1 990 502	-
Personnel et comptes rattachés	6 257	6 257	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	64 666	64 666	-
Impôts et taxes divers	-	-	-
Groupe et associés	498 162	498 162	-
Débiteurs divers	1 094 935	1 094 935	-
TOTAL	3 654 522	3 654 522	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	19 443 881	3 956 106	15 487 775

4.5 Comptes de régularisation actif et produits à recevoir

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Redevance credit-bail	0
Communication	0
Télésurveillance	0
Assurance	0

TOTAL

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS

Intérêts courus sur prêt Flir Holding AB	301 582
Factures à établir Groupe	348 507
Avoirs à recevoir Groupe	129 400
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	9 011

TOTAL	788 500
-------	---------

ECART DE CONVERSION ACTIF

4.6 Capital social

Le capital social se compose de 3 425 500 actions ordinaires d'un montant nominal de 1 Euro. Il se constitue des éléments suivants :

- 3 215 500 actions d'une valeur nominale de 1 € existantes au début d'exercice
- 210 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € émises dans le cadre de la fusion-absorption de FLIR Systems par Flir Systems ATS SA.

Mouvements affectant les capitaux propres

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CAPITAUX PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Capital	3 215 500	210 000		3 425 500
Prime d'émission	10 008 000			10 008 000
Prime de fusion	-	1 593 223		1 593 223
Réserve légale	321 550			321 550
Réserve réglementées	13 510			13 510
Autres réserves	235 220			235 220
Report à nouveau	10 328 763	197 616		10 526 379
Résultat de l'exercice précédent	197 616	-	197 616	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	24 320 160	2 000 839	197 616	26 123 382
Résultat de l'exercice	-	1 492 306	-	1 492 306
TOTAL CAPITAUX PROPRES	24 320 160	3 493 146	197 616	27 615 690

4.7 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	Moins d'un an	Un à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	348 106	348 106	-	-
Personnel et comptes rattachés	227 223	227 223	-	-
Sécurité Sociale & autres organismes	382 219	382 219	-	-
Etat & impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	25 689	25 689	-	-
Autres impôts et taxes	47 416	47 416	-	-
Groupe et associés	1 463 061	1 463 061	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	275 391	116 306	159 085	-
TOTAL DETTES	2 769 106	2 610 021	159 085	-

4.8 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. litiges	300 000	-	300 000	-
Prov. pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Prov. pour pertes de change	-	-	-	-
Prov. pour pensions, obligations similaires	27 320	9 466	15 041	21 745
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	327 320	9 466	315 041	21 745

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation	9 466	315 041
- financières	-	-
- exceptionnelles	-	-

4.9 Charges à payer et comptes de régularisation passif

CHARGES À PAYER	
Factures non parvenues	114 407
Congés payés	92 748
Charges sociales sur congés payés	43 343
Autres dettes sociales à payer	134 474
Charges sociales sur autres dettes sociales	60 524
Etat charges à payer	47 416

TOTAL	492 912
--------------	----------------

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Contrat de maintenance	275 391
------------------------	---------

TOTAL	275 391
--------------	----------------

4.10 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les avec lesquelles la entreprises liées société a un lien de participation	
POSTES		
Participations		5 893 500
Prêts	15 729 952	
Créances	1 703 605	
Autres créances	1 093 799	498 163
Autres dettes		1 463 061
Chiffre d'affaires	3 390 314	
Charges financières		
Produits financiers	364 554	

4.11 Analyse du chiffre d'affaires et des subventions

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice
Vente de produits France	-
Vente de produits Export	-
Sous total	-
Vente de services France	5 645 506
Vente de services Export	4 677 345
Sous total	10 322 852
TOTAL	10 322 852

4.12 Produits exceptionnels

Comptes intéressés	Exercice	Exercice précédent
Produits de cessions d'immobilisations	1 000 209	27 956
Autres produits exceptionnels	-	-
Régularisations de comptes	-	-
Reprise exceptionnelle aux amortissements	-	-
TOTAL	1 000 209	27 956

Les produits de cession d'immobilisations se composent des éléments suivants :

- Cession d'une branche d'activité pour 1 000 000 €
- Cession de biens meubles pour 209 €

4.13 Charges exceptionnelles

Comptes intéressés	Exercice	Exercice précédent
Indemnités	0	-
Pénalités & amendes	9 443	360
Eléments d'immobilisations financières cédées	-	29 442
Autres charges exceptionnelles	35 802	0
TOTAL	45 245	29 802

Les pénalités et amendes comprennent :

- des pénalités sur marchés pour 3 300 €
- des pénalités de redressement fiscal pour 6 055 €
- des amendes diverses pour 88 €

Les autres charges exceptionnelles comprennent :

- des dotations exceptionnelles pour mise au rebut d'immobilisations pour 14 436 €
- un rappel d'impôt (TVA) pour 21 366 €

4.14 Transferts de charges

Comptes intéressés	Exercice	Exercice précédent
Transfert de charges d'exploitation	-	2 244
Transfert de charges assurances	-	-
Transfert de charges participations salariés	-	-
Transfert de charges formation professionnelle	-	-
Autres transferts de charges	-	-
TOTAL	-	2 244

5. Autres informations

5.1 Engagements financiers

	N	N-1
- Engagements donnés		
Avals	-	-
Cautions	-	-
Hypothèques	-	-
Effets escomptés non échus	-	-
Autres	-	-
- Engagements reçus		
Avals	-	-
Cautions	-	-
Autres	-	-

5.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié
Cadres	17,00
Employés	3,00
Apprentis	1,00
TOTAL	21,00

5.3 Informations sur le montant des honoraires de Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 14 830 € au titre du contrôle légal des comptes.

5.4 Droit individuel à la formation

Droits individuels	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	80
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	283
TOTAL	363

5.5 Tableau des filiales et participations

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et Report à Nouveau	Quote part du Capital détenu en %	Valeur Brute des titres détenus	Valeur Nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sse dans l'exercice
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations en euros									
<i>Filiales (plus de 50 % du capital social)</i>									
FLIR SYSTEMS ATS SAS	5 922 500		100%	5 922 500	5 922 500	0	24 780 037	4 160 443	0



CABINET P. CASTAGNET

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNE
RÉGIONALE DE PARIS

FLIR SYSTEMS ADVANCED THERMAL SOLUTIONS SA

Société Anonyme au capital de 3 425 500 euros

Siège social : 19, rue Georges Bidault
ZI de Paris Est
77183 CROISSY BEAUBOURG

RCS MÉAUX B 352 527 998

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société FLIR SYSTEMS ADVANCED THERMAL SOLUTIONS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société FLIR SYSTEMS ADVANCED THERMAL SOLUTIONS SA à la fin de cet exercice.

2/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les travaux auxquels nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 10 juin 2011

CABINET P. CASTAGNET

Catherine DESHAYES





CABINET P. CASTAGNET

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE PARIS

FLIR SYSTEMS ADVANCED THERMAL SOLUTIONS SA

Société Anonyme au capital de 3 425 500 euros

Siège social : 19, rue Georges Bidault
ZI de Paris Est
77183 CROISSY BEAUBOURG

RCS MEAUX B 352 527 998

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 - CONVENTIONS AUTORISEES DEPUIS LA CLOTURE

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec : FLIR SYSTEMS HOLDING France SAS (FLIR SHF SAS)

1^{ère} CONVENTION

PERSONNES CONCERNEES

Monsieur Andrew Carleton TEICH
Président de FLIR SA et de FLIR SHF SAS

Monsieur Grégoire OUTTERS
Directeur Général de FLIR SHF SAS et
Administrateur de votre société

. Nature et objet :

Cession à la société FLIR SHF SAS de la créance détenue par votre société sur la société FLIR SYSTEMS AB.

. Modalités :

Créance cédée pour sa valeur nominale de 11 882 036 € en principal et 243 337 € en intérêts, moyennant un crédit-vendeur d'un montant égal au prix, d'une durée de six mois et rémunéré au taux de 4.25 %.

2^{ème} CONVENTION

PERSONNES CONCERNEES

Monsieur Andrew Carleton TEICH
Président de FLIR SA et de FLIR SHF SAS

Monsieur Grégoire OUTTERS
Directeur Général de FLIR SHF SAS et
Administrateur de votre société

. Nature et objet :

Mise en place d'une convention de centralisation de trésorerie entre votre société et FLIR SHF SAS.

. Modalités :

Convention en cours d'élaboration.

2 - CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec : FLIR SYSTEMS AB

PERSONNES CONCERNEES

FLIR SYSTEMS AB détenant plus de 10 % des droits de vote dans votre société

. *Nature et objet :*

Prêt de 15 428 369 € consenti à FLIR SYSTEMS AB, rémunéré au taux de 3.25 %.

. *Modalités :*

Intérêts comptabilisés par votre société au titre de l'exercice : 301 582 €.

Cette convention n'a pu être autorisée suite omission.

Fait à Paris, le 10 juin 2011

CABINET P. CASTAGNET

Catherine DESHAYES



4. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 19 octobre 2011 et qui sera diffusé le 20 octobre 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par FLIR HLD et visant les actions de FLIR ATS. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Andrew Carleton Teich
Président-Directeur Général
FLIR ATS